

J'affirme que rien dans ma province ne réussirait plus à faire grandir les espérances et les aspirations des Indiens, qui sont surtout des Cris des bois ou des prairies, que des dispositions prises à ce sujet et je demanderais qu'on étudie à nouveau toute décision permettant d'enlever cette chose historique à ces gens qui y vénèrent là leur Manitou, l'esprit qui les guide. Même ceux qui ont embrassé le christianisme considèrent que cette pierre possède un peu du pouvoir qui a permis à leurs ancêtres de s'illustrer par leurs prouesses en temps de guerre.

M. Scott (Danforth): J'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre les remarques du chef de l'opposition, mais il est cinq heures, me semble-t-il.

L'hon. M. Drury: Comme nous sommes à la veille, je pense, de terminer l'étude de ce crédit, ne serait-il pas possible de ne pas tenir compte de l'heure pour quelques instants?

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il faire connaître au comité ses vues en ce qui concerne l'établissement d'un jour des Indiens du Canada durant l'année de la Confédération?

L'hon. M. Laing: Je voulais dire un mot parce que le très honorable représentant a pris part au débat. Je tiens à le remercier immédiatement de ses bonnes paroles à mon endroit. J'espère qu'il sera en mesure de répéter les mêmes éloges l'an prochain si nous nous retrouvons tous les deux ici.

Je tiens à le féliciter des paroles dignes et émouvantes qu'il a eues au sujet de la contribution que les Indiens ont apportée au pays. Qu'il sache bien que ces paroles seront chaleureusement accueillies par tous les membres du comité. Je lui donne l'assurance que nous tenons à désigner, pour 1967, un jour précis qui sera consacré aux Indiens. C'était là le sujet d'un bill présenté par un député dont la proposition, hélas, a été rejetée. Le bill a été rejeté, je crois, avec mon consentement, car nous voulions étudier la question avec les Indiens; nous avons alors jugé qu'elle serait rattachée à l'Expo 67 et que la déclaration aurait lieu là-bas.

Avant de reprendre mon siège, je veux dire au comité que nous sommes à construire un pavillon indien qui, nous l'espérons, sera digne du Canada et des Indiens. J'ajoute qu'il faut bien qu'il en soit ainsi, vu l'augmentation fantastique des coûts. Ce projet me préoccupe sérieusement, car les chiffres que nous avons prévus sont largement dépassés.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

• (5.10 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel était l'ancien chiffre?

L'hon. M. Laing: \$455,000.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et maintenant?

L'hon. M. Laing: Peut-être un million. Il ne s'agit pas seulement de presser les entrepreneurs, et ainsi de suite. Nous avons en effet consulté les Indiens qui ont fait des propositions corroborant, je pense, ce que nous aurions dû faire en premier lieu, mais cela coûtera plus cher. Je remercie le très honorable représentant de sa participation au débat; il est fier de la population indienne du Canada et nous partageons ce sentiment.

(Le crédit est adopté.)

35. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris la construction ou l'acquisition d'ouvrages destinés aux bandes Indiennes, dont le fonctionnement et la gestion peuvent être confiés aux bandes indiennes, à la discrétion du ministre, dépenses affectées à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, aide aux Indiens et bandes indiennes pour la construction ou l'acquisition de logements et d'autres bâtiments, ainsi que d'ouvrages, terrains et matériel connexes et les dépenses recouvrables en vertu d'ententes conclues, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et les commissions scolaires locales relativement à l'instruction des enfants non indiens dans des écoles indiennes, \$23,809,400.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passera à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt public.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE AU RENVOI DE FONCTIONNAIRES SANS PRÉAVIS

M. Reid Scott (Danforth) propose la 2^e lecture du bill n° C-9 modifiant le Code criminel (Renvoi sans préavis.)

—Monsieur l'Orateur, le bill que je propose cet après-midi a été présenté à cette Chambre à une ou deux reprises sous la proposition d'un de mes collègues qui était à l'époque député de Port-Arthur. L'objectif de ce bill est énoncé assez complètement dans les notes explicatives qui y sont annexées. Le bill porte